



**PRÉFÈTE
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet
Direction des sécurités**

DOCUMENT GENERAL D'ORIENTATIONS

2023-2027

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**

PREFACE



« La sécurité routière est une préoccupation du quotidien, nous sommes tous, à un moment ou un autre, sujet de la sécurité routière.

Même si les différentes politiques publiques mises en œuvre depuis 1973 ont permis de considérablement réduire le nombre de morts sur la route, nous ne pouvons pas rester sans rien faire autour de ces tragédies silencieuses qui frappent des familles sur les routes françaises. Chaque tué sur la route est un tué de trop.

Le renforcement des contrôles routiers ne peut à lui seul agir sur le comportement des usagers de la route : l'éducation et la prévention sont fondamentales. Pour une action efficace en matière de sécurité routière et de prévention, la concertation des différents partenaires, le diagnostic territorial partagé et la co-construction des politiques préventives sont des leviers indispensables.

C'est dans cet esprit qu'a été travaillé ce nouveau Document Général d'Orientations 2023-2027 : réunion de lancement pour valider un diagnostic territorial partagé et les enjeux à venir, groupes de travail réunis deux fois pour chacun des enjeux retenus et enfin réunion de validation.

Fruit de la concertation, ce nouveau document général d'orientations se veut avant tout pragmatique et réaliste tout en étant ambitieux pour le Vaucluse. Sont ainsi fixées nos orientations en matière de sécurité routière pour les cinq prochaines années.

A chacun de s'en emparer et de devenir acteur et non plus sujet de la sécurité routière !»

Violaine DEMARET

Prefète de Vaucluse

A large, stylized handwritten signature in blue ink, which appears to be the name Violaine Demaret, written over the printed name and title.

SOMMAIRE

<u>1. Le cadre général de la démarche</u>	5
<u>2. Le diagnostic territorial partagé</u>	6
Regard sur les chiffres des cinq années du précédent DGO 2017-2021	6
Les tués 2017-2021	8
Les présumés responsables 2017-2021	10
Les principales causes d'accidents 2017-2021	11
Les risques routiers professionnels	11
Les 2 RM	12
Les modes doux	14
<u>3. L'évaluation du DGO 2018-2022 : retours d'expérience</u>	16
<u>4. Les enjeux et orientations pour 2023-2027</u>	18
L'enjeu deux-roues motorisés	18
L'enjeu conduite(s) à risque	21
L'enjeu modes de mobilité douce	22
L'enjeu risque routier professionnel	24
<u>5. Mise en œuvre et suivi du DGO pour 2023-2027</u>	27
Annexes	28

1. Le cadre général de la démarche

Chaque préfecture est invitée à élaborer, sous l'autorité du préfet, son nouveau Document Général d'Orientations (DGO) couvrant la période 2023-2027. Ce document définit les orientations d'actions à mener et constitue un levier de mobilisation de tous les acteurs afin de renforcer la sécurité routière et de réduire l'accidentalité.

En effet, avec l'accroissement de la circulation automobile, la sécurité routière est devenue, outre un enjeu de santé publique, une véritable politique publique qui s'appuie sur l'observation, la statistique ainsi que sur le suivi et l'évolution des mesures visant à remédier à certains dysfonctionnements. Le document général d'orientation est l'un des outils piliers de la construction de cette politique publique et doit permettre de dégager, ensemble, des enjeux prioritaires pour élaborer des actions pour les cinq prochaines années. Le DGO est un outil de programmation et de concertation, il repose sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la sécurité routière.

Dans le Vaucluse, le choix a été fait de procéder en plusieurs étapes pour élaborer notre DGO. Une première réunion a réuni, le 18 novembre 2022, l'ensemble des partenaires institutionnels, associatifs et issus de la sphère civile pour présenter un diagnostic territorial partagé et définir ensemble les enjeux du futur DGO. Outre le diagnostic territorial, a été présenté un bilan de l'accidentalité des années 2017 à 2021. Dans un souci de transparence, ce bilan a fait l'objet d'une publication remise à chaque participant ainsi que d'une publication sur le site de la préfecture de Vaucluse.

L'étude de l'accidentalité vauclusienne démontre que les quatre enjeux dégagés par la délégation à la sécurité routière sont pertinents pour le Vaucluse. Après consultation des participants lors de la réunion de lancement et présentation du diagnostic territorial, il a été décidé de se concentrer sur ces quatre enjeux, afin de ne pas disperser les actions.

Ont donc été retenus quatre principaux enjeux à adapter et décliner localement :

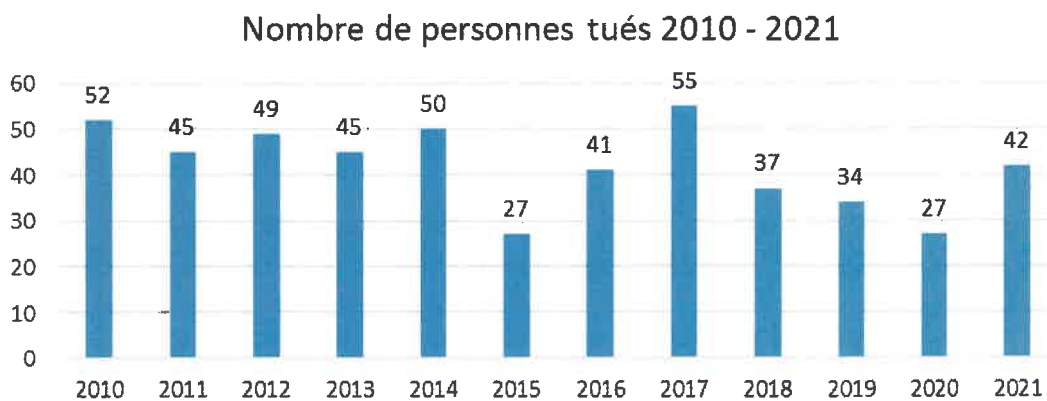
- les deux-roues motorisés ;
- les conduites à risque : alcool, stupéfiants, vitesse et non respect des priorités, distracteurs (l'usage du téléphone principalement) ;
- les nouveaux modes de mobilité dite « douce » : vélo (y compris à assistance électrique), engins de déplacement personnel motorisés et marche ;
- le risque routier professionnel.

Quatre groupes de travail ont été créés et chacun s'est réuni à deux reprises. Entre les deux réunions, des fils de discussion mail ont été ouverts pour favoriser les échanges entre les membres du groupe de travail. Les orientations présentées dans le cadre de ce document sont issues de la synthèse des travaux des groupes de travail.

2. Le diagnostic territorial partagé

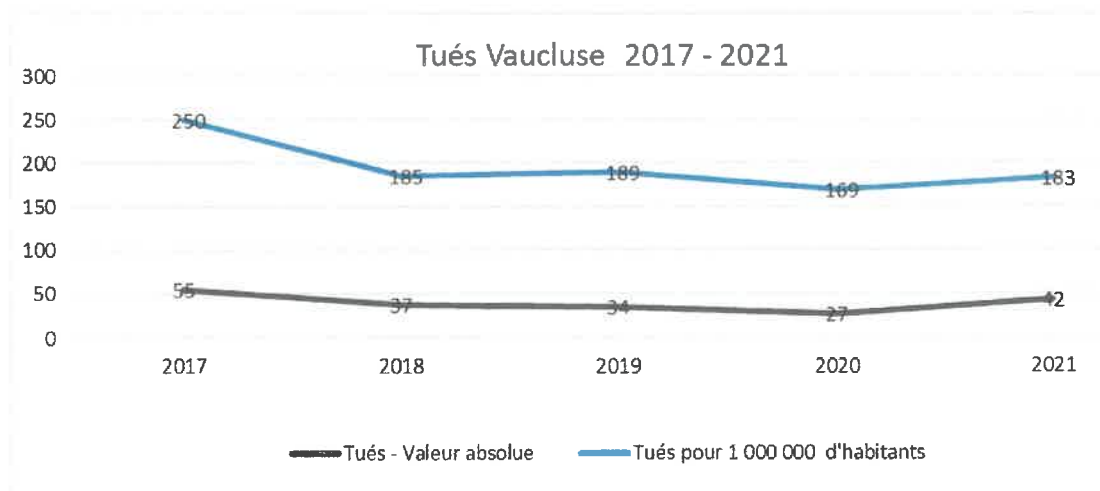
Entre le 1^{er} janvier 2010 et le 31 décembre 2021, le Vaucluse cumule 504 tués dans 468 accidents mortels de la circulation. Il y a donc eu **plus d'un tué dans 8 % des accidents mortels**.

La courbe ci-dessous montre une diminution constante après une année 2017 difficile. La prise en considération de la période de la pandémie COVID 19, les résultats de 2021 et la comparaison avec les chiffres 2010 -2016 incitent à la plus grande prudence en termes d'interprétation, et ne permettent pas de conclure à une véritable amélioration de la situation.

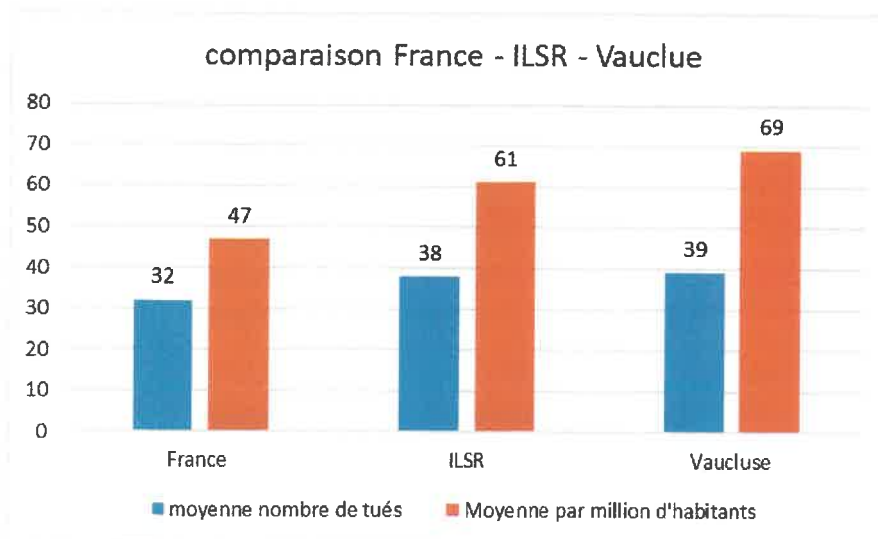
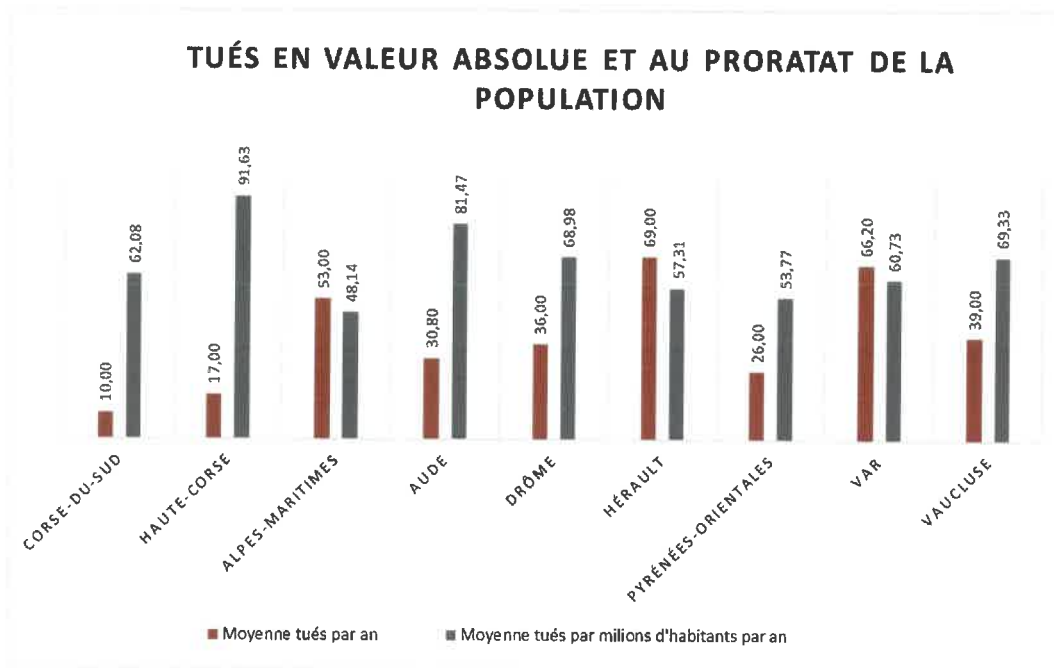


Regard sur les chiffres des 5 années du précédent DGO (2017-2021)

Sur les cinq années de référence du précédent DGO, 195 personnes sont mortes sur les routes du département soit une moyenne de 39 tués par an et de 69 tués par an et par million d'habitants.



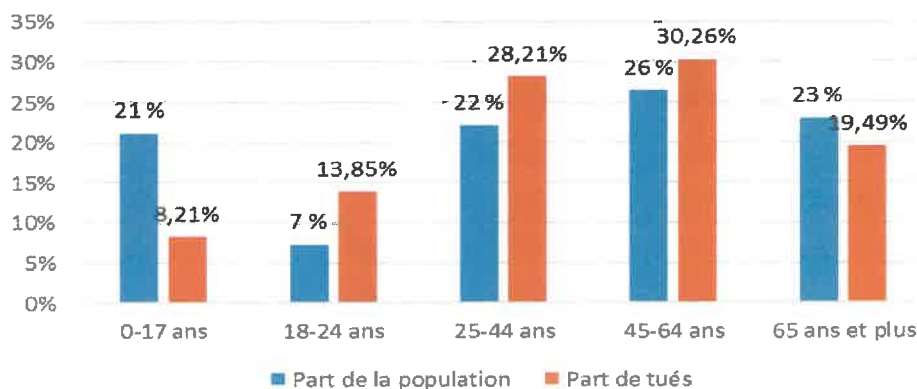
Notre département fait partie de la famille « ILSR¹ » des départements méditerranéens constituée de la Corse du Sud, de la Haute-Corse, des Alpes-Maritimes, de l'Aude, de la Drôme de l'Hérault, du Var et du Vaucluse.



Les chiffres des tués du département de Vaucluse se trouvent dans la partie médiane. Le nombre de morts de la famille des départements méditerranéens est nettement supérieur à la moyenne nationale.

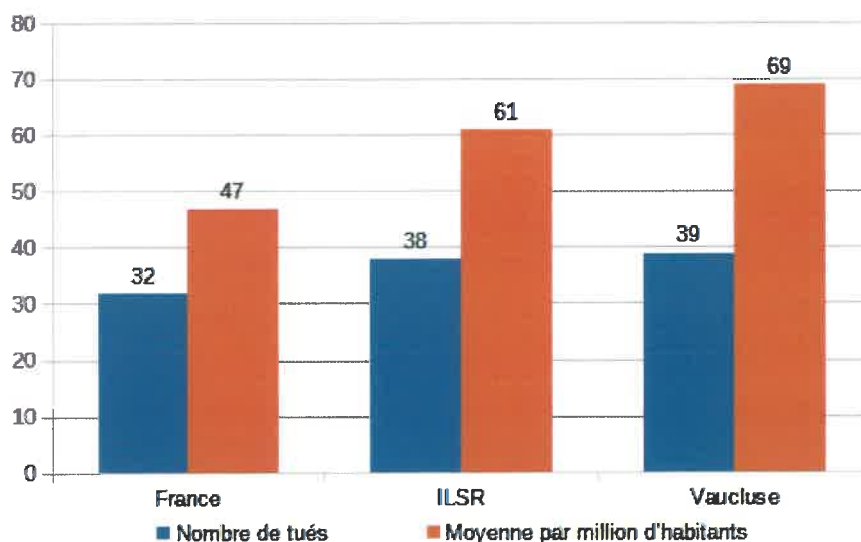
Les Tués 2017 - 2021

Répartition de la population 2021 et des tués par âge 2017-2021



Age	Tués	Part de tués	Population	Part de la population
0-17 ans	16	8,21%	118979	21 %
18-24 ans	27	13,85%	40990	7 %
25-44 ans	55	28,21%	124188	22 %
45-64 ans	59	30,26%	148933	26,00 %
65 ans et plus	38	19,49%	129443	23 %
Somme :	195	100 %	562533	100 %

Comparaison France - ILSR - Vaucluse



La répartition du nombre de tués par tranches d'âges comparée à la population nous éclaire sur les tranches d'âges les plus à risques.

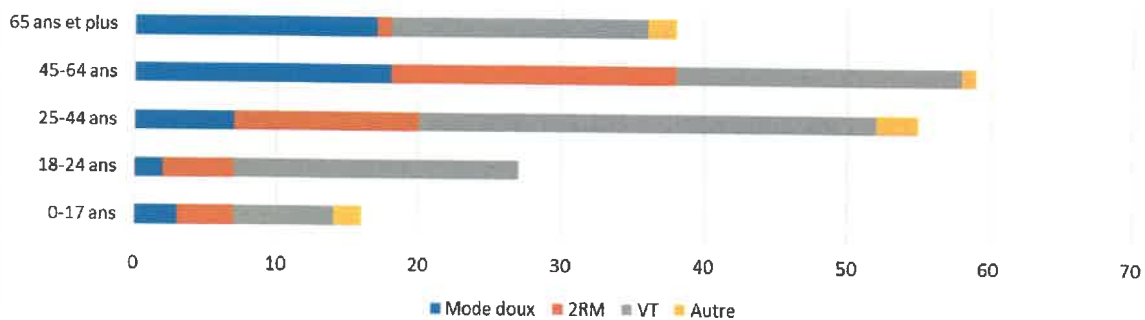
Avec 14% de tués, alors qu'elle ne représente que 7% de la population, la tranche d'âge des 18 – 24 ans est la plus à risque du département. La tranche d'âge des 25 à 64 ans présente également une vulnérabilité notable puisque la proportion de tués par an est supérieure à leur représentation dans la population.

Les tués par mode de déplacement selon l'âge

Nombre de tués par regroupements de modes et d'âges 2017-2021 VAUCLUSE

	Mode doux	2RM	VT	Autre	Somme :
0-17 ans	3	4	7	2	16
18-24 ans	2	5	20	0	27
25-44 ans	7	13	32	3	55
45-64 ans	18	20	20	1	59
65 ans et plus	17	1	18	2	38
Somme :	47	43	97	8	195
	24,10 %	22,05 %	49,74 %	4,10 %	100,00 %

Nombre de tués par regroupements de modes et d'âges 2017-2021 VAUCLUSE



La répartition des tués selon la tranche d'âge et le mode de déplacement montre que :

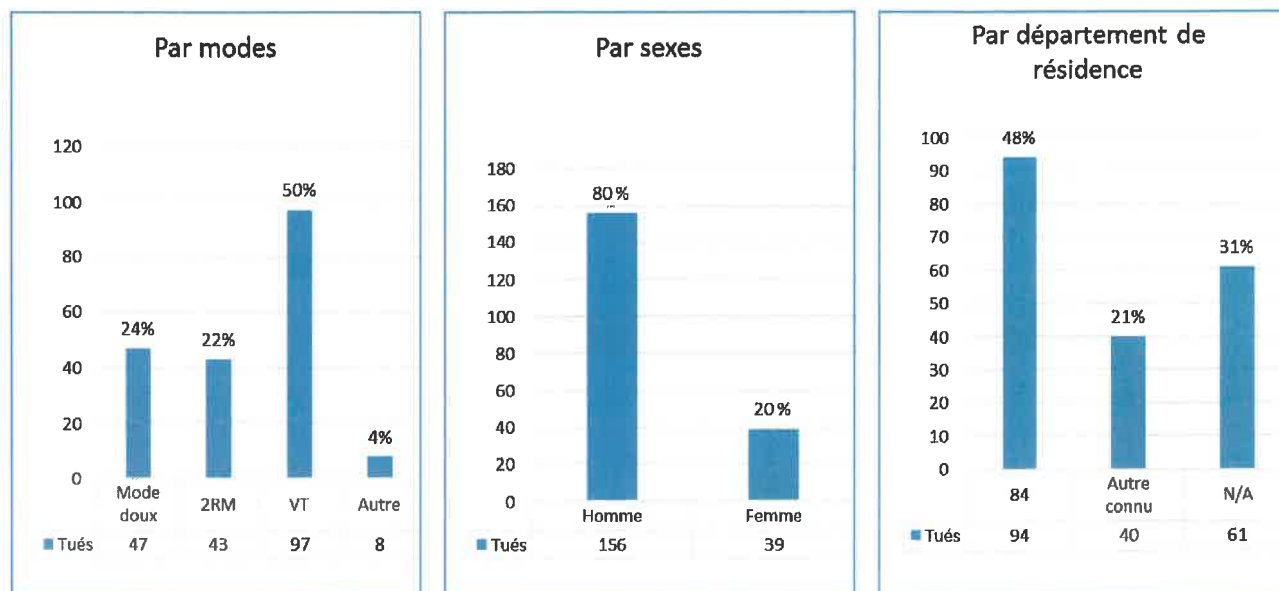
- parmi les 45-64 ans, les victimes sont réparties sur les trois modes de déplacements ;
- l'immense majorité des victimes des 18- 24 ans sont des usagers de véhicule de tourisme (VT).

On relève 43 tués en 2 RM soit plus de 22% de l'ensemble des tués alors que l'enquête mobilité des personnes² indique que :

→ 86.2% des ménages sont motorisés mais seulement 8.3% des ménages sont équipés de 2RM

² Enquête nationale 2018-2019 sur le déplacement des personnes réalisée par le service des données et études statistiques du ministère de la transition écologique et l'INSEE.

Nombre de tués selon le mode de déplacement, le sexe et le département de résidence dans le Vaucluse sur la période 2017 - 2021

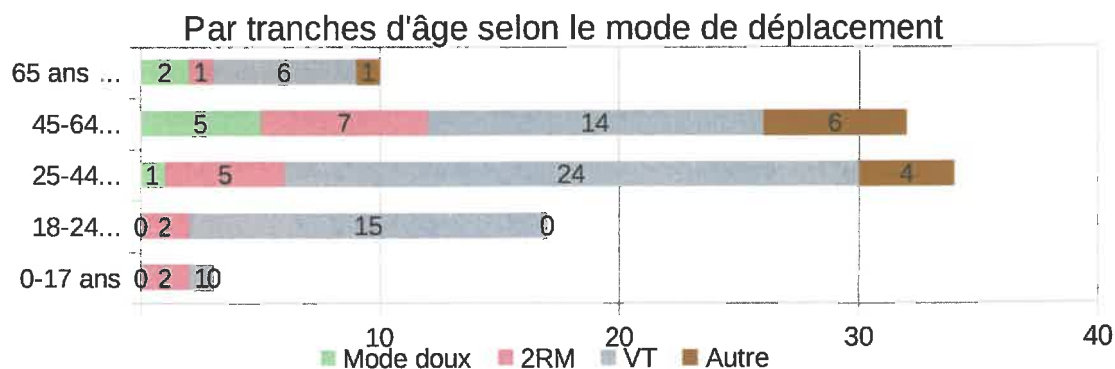


Selon le mode de déplacement, la répartition du nombre de tués dans notre département est similaire à celle de la France et des ILSR avec :

- Une dominante des accidents en VT qui représentent 50 % des tués dans le Vaucluse, 45 % à l'échelle des ILSR et 49 % au national.
- Les modes doux et les 2 RM se partagent 50 % des tués à parts quasiment égales.

Comme partout en France, les tués sont à 80 % hommes et à 20 % des femmes. Plus de la moitié des tués sur les routes du Vaucluse, ne sont pas résidents du département

Les présumés responsables 2017 - 2021³



3 - En raison du nouveau format des BAAC, seules les années 2019, 2020 et 2021 sont prises en compte dans ce chapitre

Sur la période 2017-2021, 80 % des présumés responsables sont des hommes. Au regard des catégories sociaux-professionnelles, 23 % des présumés responsables sont des retraités, 21 % des employés et 15 % des ouvriers. La plus grande majorité des présumés responsables se déplaçait à l'occasion d'un trajet promenade/loisirs (71 %).

Les principales causes d'accidents 2017 -2021

Les cinq catégories de causes d'accidents les plus récurrentes représentent 62 % de l'ensemble des causes relevées.

On note que :

- Alcool, stupéfiants et vitesse excessive cumulent à eux seuls près de 50 % des causes relevées
- toutes les tranches d'âges sont représentées dans la catégorie « stupéfiants » et qu'il n'y a pas de 65 ans et + dans la catégorie « dépassement dangereux ».

Les risques routiers professionnels 2017 -2021

	Nombre de personnes tuées dans un accident avec...
... un usager en domicile/travail	29
... un usager en trajet professionnel	24
... un usager en trajet professionnel ou en domicile/travail	52

Nombre de personnes tuées selon le motif de déplacement

Nombre de personnes tuées sur un déplacement domicile travail	17
Nombre de personnes tuées en trajet professionnel	9
Nombre de personnes tuées avec motif trajet autre	163
Nombre de personnes tuées total	195

27 % des tués du département entre 2017 et 2021 ont trouvé la mort dans un accident impliquant un motif domicile travail ou trajet professionnel et 13 % effectuaient un trajet domicile travail ou professionnel.

Le risque routier professionnel représente plus d'1/4 des tués de notre département.

Selon les données du ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion, en 2021 en France, 56 390 personnes ont été victimes d'un accident de la route au travail dont 78 % au cours du trajet domicile travail et 22 % dans le cadre d'une mission.

Le risque routier professionnel représente en France 11 % des victimes d'accident du travail et 31 % des accidents du travail mortels. **Le risque routier professionnel est la première cause de mortalité au travail en France.**

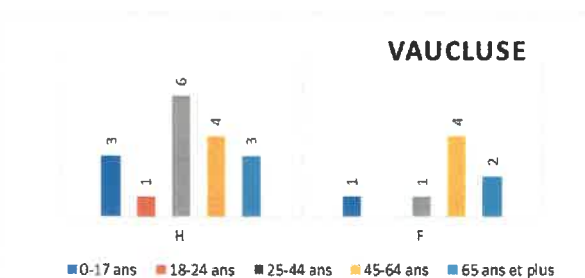
Les 2 Roues motorisés 2017 – 2021

Seulement 8,3 % des ménages sont équipés d'au moins un deux-roues motorisé en 2020. Les moins de 18 ans représentent 8 % des utilisateurs principaux de 2RM et 37 % des utilisateurs principaux de cyclomoteurs.

A noter également que parmi les personnes ayant suivi la formation ou disposant du permis moto, 39 % l'ont obtenu il y a plus de 20 ans.

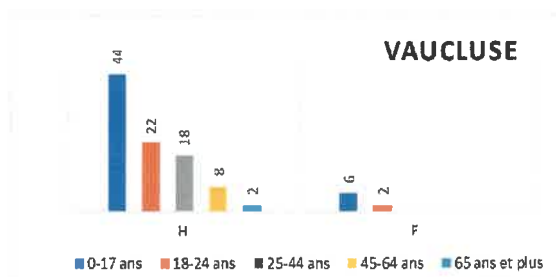
Les victimes cyclomotoristes selon l'âge et le sexe

Hors agglomération 2017 - 2021



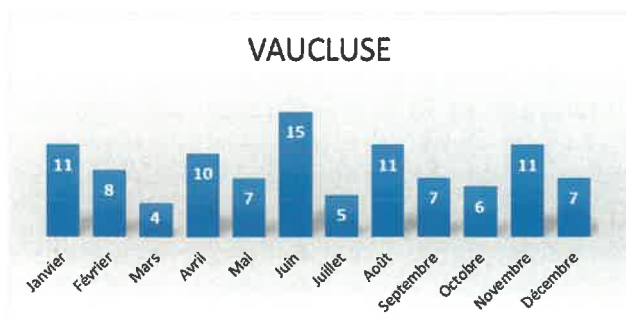
La tranche d'âge des 0 – 17 ans est très importante parmi les victimes cyclomotoristes en et hors agglomération.

En agglomération 2017 - 2021

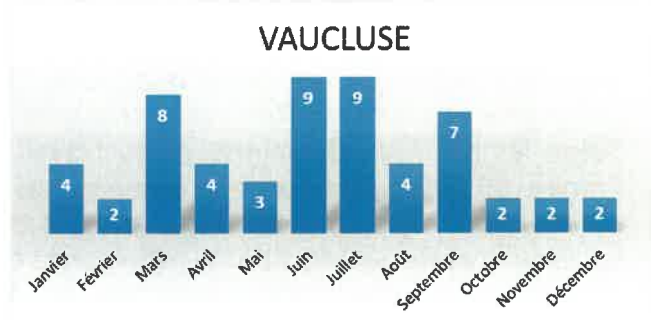


Les victimes cyclomotoristes selon le mois

Hors agglomération 2017 - 2021

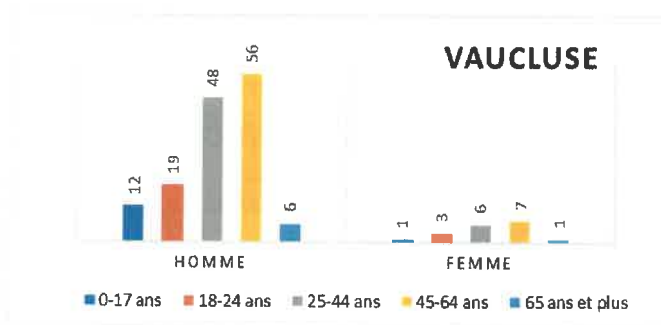


En agglomération 2017 - 2021



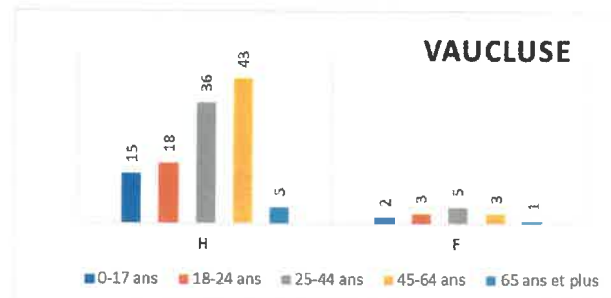
Victimes motocyclistes selon l'âge et le sexe

Hors agglomération 2017 - 2021



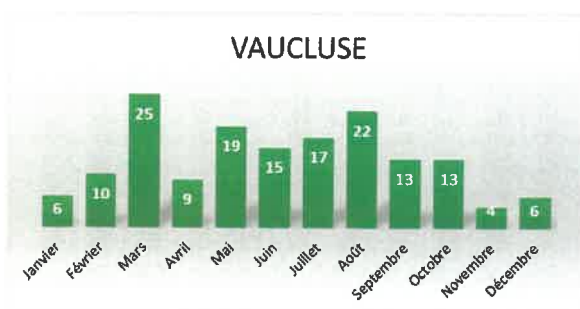
La répartition des victimes motocyclistes par âge et par sexe est équivalente que l'on soit hors ou en agglomération.

En agglomération 2017 - 2021



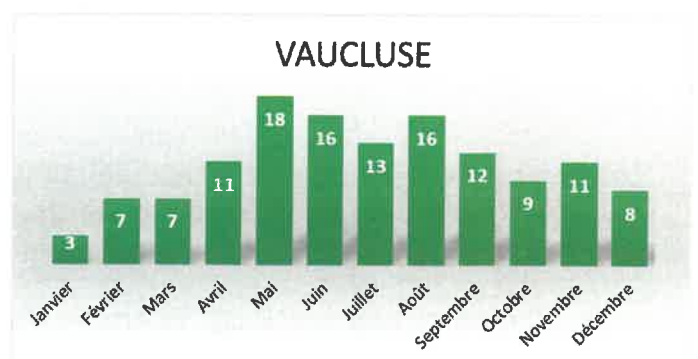
Victimes motocyclistes selon le mois

Hors agglomération 2017 - 2021



Selon le mois, le « pic » de la période estivale est plus marqué en agglomération.

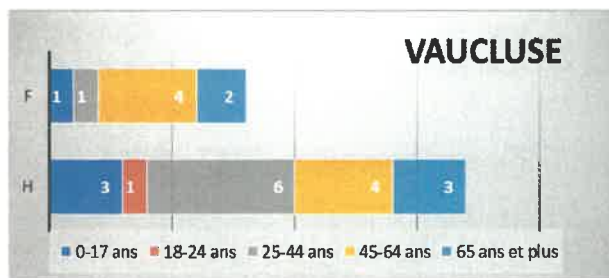
En agglomération 2017 - 2021



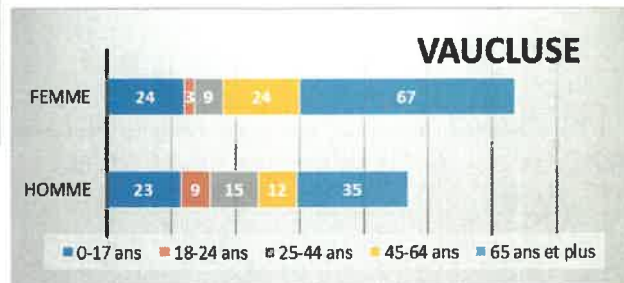
Les modes doux 2017 -2021

Les victimes piétons et EDPM selon l'âge et le sexe

Hors agglomération 2017 - 2021

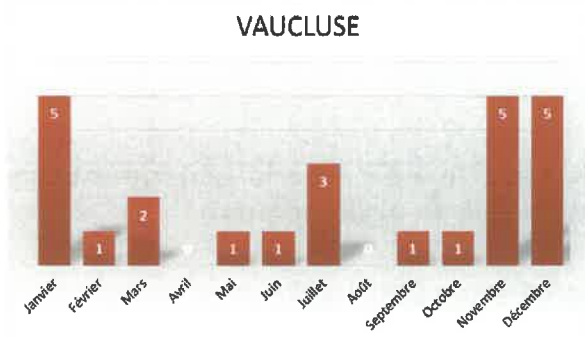


En agglomération 2017 - 2021

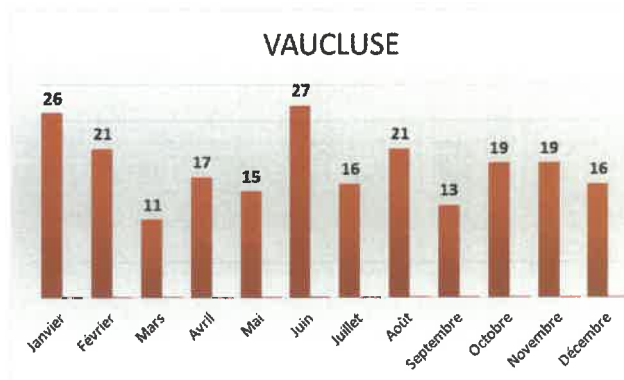


Les victimes piétons et EDPM selon le mois

Hors agglomération 2017 - 2021



En agglomération 2017 - 2021



Les engins de déplacement personnel sans moteur (EDPSM) regroupent les trottinettes non électriques, les rollers, les skateboards... Au sens du code de la route, ils sont considérés comme des piétons.

- 4 piétons tués sur 10 ont 75 ans ou plus.
- 9 piétons seniors sur 10 sont tués en agglomération.
-

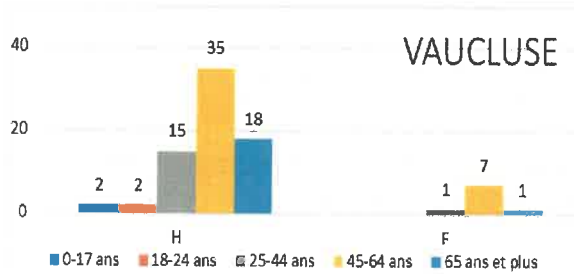
Ramenés à leur part dans la population, les seniors sont surreprésentés dans la mortalité piétonne : 53 % des piétons tués ont 65 ans ou plus alors qu'ils ne représentent que 21 % de la population française.

- La moitié des piétons de 18 à 54 ans sont tués de nuit et hors agglomération.
- Les trois quarts des piétons tués hors agglomération ont entre 18 et 64 ans
- Les trois quarts des piétons tués sont des hommes.

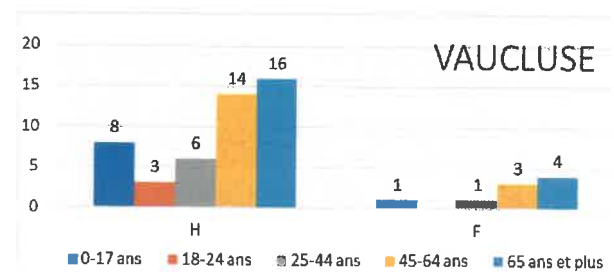
- En agglomération, les plus âgés sont les plus touchés. La moitié des piétons tués en ville, a 75 ans ou plus, et 24 % a entre 55 et 74 ans.

Les victimes cyclistes selon l'âge et le sexe

Hors agglomération 2017 - 2021



En agglomération 2017 - 2021



Les victimes cyclistes selon le mois

Hors agglomération 2017 - 2021

La courbe des victimes cyclistes, VAE⁴ et EDPM⁵, selon le mois, s'inverse par rapport à celle des victimes piétons et EDPSM.

Dans le Vaucluse, le pic des mois de juillet et août est sept fois supérieur à la période la plus basse en octobre.

En agglomération 2017 - 2021

Le vélo est l'un des modes de déplacement enregistrant la plus forte hausse de la mortalité par rapport à 2019 (+ 21 %). A vélo, 7 tués sur 10 ont 55 ans ou plus, 9 tués sur 10 sont des hommes et 57 % décèdent hors agglomération. Lorsque le motif de déplacement des cyclistes tués est connu, il s'agit à 80 % de promenade/loisir.

3. L'évaluation du DGO 2018-2022 : retours d'expérience

La coordination départementale de sécurité routière est rattachée au pôle sécurité routière de la direction des sécurités de la préfecture. Elle est placée sous l'autorité du directeur de cabinet (chef de projet sécurité routière). Il s'agit d'une des attributions du chef de pôle de la sécurité routière. La coordination départementale de sécurité routière est renforcée par un poste d'agent en charge de l'animation des politiques de sécurité routière.

4 Vélo à Assistance Electrique

5 Engin de Déplacement Personnel Motorisé

La coordination de sécurité routière anime un réseau d'intervenants départementaux de sécurité routière (une petite dizaine actuellement). Depuis début avril 2022, un chargé de mission deux-roues motorisé a également été nommé.

Enfin, depuis juin 2022, la coordination départementale peut s'appuyer sur l'observatoire départemental de la sécurité routière avec 0,5 ETP mais le poste est resté vacant plusieurs années.

Rappel des enjeux du précédent DGO

Sur la base de l'étude de l'accidentalité conduite par l'Observatoire National de Sécurité Routière (ONISR), les quatres enjeux prioritaires suivants avaient été retenus dans le cadre du précédent DGO :

- Les risques routiers professionnels
- Les addictions – alcool et stupéfiants
- les jeunes, répartis selon trois tranches d'âges : 14-17 ans ; 18 – 24 ans et 25 – 29 ans.
- les seniors selon deux tranches d'âges, 65 à 74 ans et de 74 ans et plus

L'étude de l'accidentalité en Vaucluse avait également permis au comité de pilotage de retenir 2 enjeux facultatifs :

- le partage de la voirie avec les piétons et les cyclistes,
- le civisme routier avec la lutte contre les distracteurs et la protection des deux-roues motorisés.

Evaluation des actions du précédent DGO (2017-2021)

Le choix a été fait de ne pas présenter un bilan exhaustif des actions réalisées dans le cadre du précédent DGO mais de présenter des éléments synthétiques permettant d'identifier les points forts et e les points perfectibles dans la mise en œuvre du DGO précédent.

L'année 2020 ne sera pas évoquée, le contexte sanitaire ayant rendu très difficile la mise en œuvre d'actions de prévention. Par ailleurs, il convient de préciser que ce bilan ne tient compte que des actions financées par des crédits du PDASR ou directement réalisées en régie par le pôle sécurité routière. Enfin, il faut également prendre en considération que certaines actions couvrent plusieurs enjeux.

Les risques routiers professionnels

Cet enjeu a été trop peu investi dans le cadre du précédent DGO, seules 17 journées d'action ont été réalisées entre 2017 et 2021 concernant le risque routier professionnels. En 2020, trois entreprises se sont engagées dans le cadre de la charte 7 engagements pour

une route plus sûre, ce qui, au regard du nombre d'entreprises vaclusiennes, apparaît comme anecdotique.

On constate une vraie difficulté pour démarcher les employeurs, difficulté à laquelle est venu s'ajouter le contexte sanitaire.

Les addictions (alcool et stupéfiants)

Le précédent DGO prévoyait l'implication des organisateurs d'évènements festifs (structures privées ou collectivités) dans la prévention, or, très peu d'actions ont été initiées par les organisateurs d'évènements festifs en lien avec la sécurité routière.

Toutefois, dans toutes les actions de prévention généralistes, cette thématique est systématiquement abordée qu'il s'agisse de participations à des salons ou à des foires ou d'actions à destination de publics spécifiques (campus sécurité routière dans les collèges par exemple en lien avec le conseil départemental) ou même d'actions dites d'alternatives aux poursuites.

Hormis le peu d'actions menées dans le cadre festif, cet enjeu a été décliné très largement dans le département avec chaque année, depuis 2017, une vingtaine d'actions par an consacrées à cette thématique.

Les jeunes

Cet enjeu a été particulièrement investi dans le Vaucluse avec une cinquantaine de journées d'actions par an (hors 2020) consacrées à la sécurité routière pour les jeunes qu'ils s'agissent d'écoliers, de collégiens ou d'étudiants. Les dispositifs, notamment les campus sécurité routière pilotés par le conseil départemental, fonctionnent bien.

Des actions ont également eu lieu, chaque année, en direction de publics spécifiques en rupture, parfois, avec l'école.

Les seniors

Le DGO prévoyait d'impliquer les collectivités territoriales pour développer des actions à destination des seniors. L'évaluation des actions conduites entre 2017 et 2021 montre que cet enjeu a été peu investi avec à peine une action par an conduite pour ce public spécifique. Toutefois, les contacts noués depuis quelques années, ont permis de développer des actions seniors en 2022.

S'agissant, enfin, des enjeux facultatifs (partage de la voirie et civisme routier), le DGO prévoyait notamment une meilleure communication à destination des usagers professionnels ou non. Il s'agissait ici, pour l'essentiel, de décliner et relayer les campagnes nationales de la délégation à la sécurité routière. Enfin, et sans que cela soit considéré comme un enjeu facultatif, le DGO prévoyait de développer des actions de perfectionnement à la conduite d'un 2 RM. Cet enjeu a été particulièrement investi dans le cadre du DGO 2017-2021 avec la mise en place, en lien avec les forces de l'ordre, de journées dites reprise de guidon ou perfectionnement motos.

De cette évaluation découlent plusieurs pistes d'amélioration qui peuvent d'ores et déjà être dégagées:

- mieux investir le risque routier professionnel et réfléchir comment mieux sensibiliser les entreprises à ce risque ;
- poursuivre les efforts pour capter le public des seniors sur les actions de sécurité routière ;
- mieux communiquer sur les actions de prévention et relayer systématiquement les campagnes nationales au niveau local ;
- poursuivre le développement d'actions à destination des usagers de mobilités douces (EDPM notamment) ;
- réfléchir à comment capter toujours plus de publics sur les actions de sécurité routière.

4. Les enjeux et orientations pour 2023-2027

Cette partie reprend l'ensemble des propositions formulées par les quatre groupes de travail. Elle est le fruit d'une réflexion collective.

ENJEU DEUX-ROUES MOTORISES (2RM)

1. Faciliter le partage de voirie entre les usagers 2 RM et les autres usagers de la route

Modalité(s) d'action(s) : communication/sensibilisation

Public(s) visé(s) : usagers de la route

Actions concrètes à décliner dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité routière (PDASR) :

- campagne de communication sur la circulation inter-file ;
- atelier « partage de voirie/je partage la route » à mettre en œuvre dans le cadre des journées perfectionnement moto/trajectoires ou reprise de guidon et dans le cadre des salons ou opérations départ en vacances.

2. Inciter les usagers ou futurs usagers à bien s'équiper (EPI)

Modalité(s) d'action(s) : sensibilisation/prévention

Public(s) visé(s) : nouveaux ou futurs usagers deux-roues motorisés et usagers habituels de 2 RM

Actions concrètes à décliner dans le cadre du PDASR :

- sensibiliser les collégiens dans le cadre des campus collège aux EPI ;
- sensibiliser les concessionnaires motos à la vulnérabilité de ses nouveaux usagers ;
- atelier EPI lors des manifestations/ journée à destinations des motards ;

- organiser avec les motos-écoles et les équipementiers motos du département un dispositif pour permettre aux jeunes permis de s'équiper en bénéficiant d'une réduction (idéalement 20%) ;
- atelier thématique à chaque manifestation grand public (simulateur 2 RM) et atelier EPI (protections ;
- communiquer auprès des motos-écoles sur la fin du Groupement de Promotion du Gilet Air-bag (GPAM) et la nouvelle plate-forme qui va être mise en place par Vigie route plus sûre ;
- communiquer systématiquement lors des manifestations « grand public » ou des actions motos sur la nécessité de disposer d'équipements homologués ;
- sensibiliser les organisateurs de salons 2 RM sur la nécessité que les exposants présentent du matériel homologué ou qu'à défaut la non homologation route du matériel présenté soit évidente pour le consommateur.

3. Valoriser les bons comportements des 2 RM à adopter pour réduire les accidents

Modalité(s) d'action(s) : communication/sensibilisation/prévention

Public(s) visé(s) : motocyclistes

Actions concrètes à décliner dans le cadre du PDASR :

- journée du meilleur motard: lancer une opération -en partenariat avec une grande enseigne- pour récompenser les motocyclistes les plus vertueux (respect du code de la route, adaptation de la vitesse au réseau, précautions prises pour dépasser, port des équipements de sécurité) ;
- journée reprise de guidon (sous réserve d'un cadre juridique le permettant) ;
- journée perfectionnement moto (sous réserve d'un cadre juridique le permettant) ;
- journée alternative aux poursuites ;
- promotion de l'air-bag à l'occasion des journées reprise de guidon, perfectionnement/trajectoires ;
- promotion du gilet-airbag à chaque manifestation/salon concernant les 2 RM ;
- action alternative volontaire : arrêt systématique par les forces de l'ordre des 2 RM et proposition de participer à des ateliers de prévention ;

4. Développer les bons comportements sur la route et promouvoir les bons équipements

Modalité(s) d'action(s) : communication/sensibilisation/prévention/contrôle et/ou sanction

Public(s) visé(s) : cyclomotoristes

Actions concrètes à décliner dans le cadre du PDASR :

- journée de prévention auprès des lycéens, étudiants et jeunes en rupture avec l'école avec ateliers dédiées aux EPI ;
- Journée trajectoire/bons comportements sur la route (sous réserve d'un cadre juridique le permettant) ;
- opération alternative aux sanctions pour les cyclomotoristes ;
- campagne de communication ;
- alternative aux poursuites avec stage décalé pour les petites excès de vitesse chez les 2 RM ;

- actions de sensibilisation des collégiens (jeunes des quartiers politique de la ville) au respect de la réglementation et au bon usage des 2 RM (en lien avec piste motocycliste de la police nationale, IDSR et police municipale).

5. Développer/inciter à une culture de la prudence sur des lieux identifiés comme accidentogènes

Modalité(s) d'action(s) : communication/sensibilisation/prévention

Public(s) visé(s) : motocyclistes pratiquant la moto sur des lieux identifiés comme accidentogènes et autres usagers empruntant ces routes

Actions à décliner dans le cadre du PDASR :

- action à mener (mai/juin) à la combe de Lourmarin (col du pointu) en lien avec l'EDSR 84 pour sensibiliser les motocyclistes.

ENJEU CONDUITES A RISQUE : alcool, stupéfiants, vitesse, non-respect des priorités, distracteurs (usage du téléphone principalement)

1. Sensibiliser aux conséquences de la prise de certains médicaments sur la conduite

Public(s) visé(s) : seniors, professionnels de santé et tout public

Modalité(s) d'action(s) : communication/sensibilisation/prévention

Actions concrètes à décliner dans le cadre du PDASR :

- Atelier spécifique « médicaments » dans le cadre des actions à l'attention des seniors ;
- Achat/conception d'un kakémono présentant les symboles des médicaments dangereux pour la conduite pour qu'il puisse être systématiquement exposé lors des actions dites « généralistes ».

2. Accompagner les usages d'aides à la conduite et des distracteurs

Public(s) visé(s) : tout public

Modalité(s) d'action(s) : communication/sensibilisation/prévention

Actions concrètes à décliner dans le cadre du PDASR :

- le téléphone, un distracteur qui piège : sensibiliser les piétons, cyclistes et conducteurs d'EDPM (action à intégrer dans les campus sécurité routière des collèges du département et dans les actions dites « généralistes ») ;
- former les conducteurs à la bonne utilisation des aides à la conduite ;
- réfléchir à une augmentation de la durée de la suspension administrative en cas de téléphone tenu en main concomitant à une autre infraction (actuellement un mois) ;

- sensibiliser les employeurs au travers de la charte des 7 engagements pour la sécurité routière et notamment celui consistant à limiter les conversations téléphoniques au volant.

3. Prévenir l'usage de stupéfiant et prévenir la banalisation de la consommation de stupéfiants

Public(s) visé(s) : tout public

Modalité(s) d'action(s) : communication/sensibilisation/contrôle

Actions concrètes à décliner dans le cadre du PDASR :

- cibler toutes les catégories d'âge dans le cadre des contrôles stupéfiants ;
- atelier stupéfiant à développer systématiquement dans le cadre des actions dites « généralistes »
- sensibiliser les employeurs, et notamment ceux du BTP, pour que soit intégré la dimension stupéfiant à leur Plan Régional de la Sécurité au Travail (PRST4) ;
- mettre en place des actions avec les associations spécialisées dans la lutte des conduites addictives ;
- afficher les campagnes de communication de la délégation à la sécurité routière sur les dangers de la consommation de stupéfiants et mettre les dépliants à disposition dans la salle d'attente servant aux usagers de la commission médicales.

4. prévenir les conduites à risque chez les 16-25 ans

Public(s) visé(s) : lycéens de première et terminale, étudiants, apprentis

Modalité(s) d'action(s) : communication/sensibilisation/contrôle

Actions concrètes à décliner dans le cadre du PDASR :

- développer des campus sécurité routière dans les lycées ;
- organiser dans un ou plusieurs lycées des opérations de contrôles préventifs des 2 RM et des EDPM (équipements obligatoires, contrôle de la vitesse, assurance) avec information des responsables légaux et incitation à régulariser le cas échéant ;
- mise en place d'un atelier simulateur deux-roues (achat crédits PDASR) ;
- journées sécurité routière à l'université d'Avignon.

5. Mobiliser, sensibiliser et former les organisateurs d'évènements festifs

Modalité(s) d'action(s) : prévention

Public(s) visé(s) : organisateurs d'évènements festifs

Exemple d'actions concrètes à décliner dans le cadre du PDASR :

- sensibilisation des élus référents sécurité routière au risque festif ;
- création d'une fiche « réflexe » à remettre aux organisateurs d'évènements festifs (à diffuser via les élus référent sécurité routière aux comités des fêtes notamment) ;
- sensibilisation des associations étudiantes de l'université d'Avignon ;

- mise en place d'un réseau d'ambassadeurs de sécurité routière ;
- développer les actions SAM en milieu festif et communiquer sur ces actions (notamment pour l'insane festival et les très gros événements du département).

6. Communiquer sur les conduites à risque

Public(s) visé(s) : tout public

Modalité(s) d'action(s) : communication/sensibilisation/prévention

Actions concrètes à décliner dans le cadre du PDASR :

- publier une carte des accidents mortels en fonction de la cause des accidents (sous la réserve que ce document ne permette pas d'identifier l'auteur et la cause de l'accident) ;
- réfléchir à une campagne de communication pour prévenir les nouveaux comportements dangereux notamment la consommation de protoxyde d'azote ;
- mettre en place des actions à co-construites avec l'UMIH.

7. Anticiper les conduites à risque de demain

Public(s) visé(s) : partenaires de la sécurité routière

Modalité(s) d'action(s) : communication/sensibilisation/prévention

Actions concrètes à décliner dans le cadre du PDASR :

- création d'un groupe de réflexion (sur la base des participants du groupe de travail notamment) pour réfléchir sur le sujet du développement des aides à la conduite et de la passivité du conducteur (aides à la conduite, facteur d'hypovigilance ?) ;
- organisation d'une visite du laboratoire de l'institut français des sciences et technologies des transports et de l'aménagement des réseaux (IFSTTAR) à Salon-de-Provence.

ENJEU NOUVEAUX MODES DE MOBILITE DITE DOUCE

1. Prévenir les accidents impliquant des cyclistes hors agglomération dans les zones les plus fréquentées par les cyclistes

Modalité(s) d'action(s) : communication/sensibilisation

Public(s) visé(s) : cyclistes et autres usagers de la route

Actions concrètes à décliner dans le cadre du PDASR :

- réalisation d'une étude par l'ODSR sur le profil des accidentés en vélo dans le Ventoux.

- mettre en place à la fin du printemps une action « cyclistes dans le Ventoux » (en 2021, 80 000 cyclistes ont gravi le Mont Ventoux) ;
- mettre en place à la fin du printemps une action « cyclistes dans les gorges de la Nesque» (en 2021, 48 000 vélos ont emprunté les gorges de la Nesque) ;
- développer des actions de prévention en lien avec les tours-opérateur qui organisent l'ascension du Mont Ventoux ainsi qu'avec les loueurs de vélos électriques ;
- relayer le questionnaire de l'association Roulons à vélo sur les circonstances des accidents des cyclistes à Avignon pour mettre en place, le cas échéant, des actions en lien avec les résultats constatés.

2. Prévenir les accidents impliquant des cyclistes en agglomération par une meilleure information

Modalité(s) d'action(s) : communication/sensibilisation/prévention

Public(s) visé(s) : cyclistes et usagers de la route

Actions concrètes à décliner dans le cadre du PDASR :

- développer et organiser la récurrence des actions cyclistes/visibilité tout en mobilisant les moyens de communication de l'ensemble des partenaires autour de ces actions (réseaux sociaux, presse, panneaux ville...) ;
- informer les usagers dans le cadre d'actions partage de voiries : cibler les cyclistes mais aussi les autres usagers ;
- systématiser dans les actions généralistes de prévention, les ateliers « partage de voirie » ;
- communiquer/informer sur les panneaux à destination des cyclistes ;
- sensibiliser les élus référent sécurité routière à l'importance de la sensibilisation par les polices municipales dans les écoles ;
- développer des actions en cohérence avec le plan savoir rouler à vélo.

3. Vers une meilleure connaissance de la réglementation applicable aux EDPM

Modalité(s) d'action(s) : communication/sensibilisation/prévention/contrôle et/ou sanction

Public(s) visé(s) : utilisateurs d'EDPM et autres usagers

Actions concrètes à décliner dans le cadre du PDASR :

- action alternative aux poursuites à destination des conducteurs d'EDPM ;
- action visibilité/partage de voiries ;
- ateliers trottinettes/réglementation EDPM à systématiser lors des actions dites généralistes ;
- communiquer régulièrement dans les médias sur la réglementation des EDPM ;
- sensibiliser les vendeurs d'EDPM ;
- actions EDPM pour les lycéens et les étudiants (en s'appuyant notamment sur le réseau des ambassadeurs étudiants de la prévention routière) ;
- actions de sensibilisation des utilisateurs EDPM suivie d'une opération de contrôle dans les jours suivants ;
- création d'un groupe de travail EDPM à l'instar du GPAM ;

- développer des actions en lien avec les assureurs ;
- sensibiliser les enfants lors des interventions dans les écoles à la réglementation des EDPM.
- sensibiliser les élus, par l'intermédiaire du dossier des maires, à la réglementation des EDPM.

4. Développer des actions de prévention pour les piétons

Modalité(s) d'action(s) : communication/sensibilisation/prévention

Public(s) visé(s) : piétons

Actions concrètes à décliner dans le cadre du PDASR :

- actions seniors en lien avec les CCAS ;
- actions de prévention dans le cadre des pedibus mis en place par certaines communes sur les trajets de l'école ;
- actions à développer pour les personnes handicapées en lien avec les CAT et les associations PMR/handicapés.

ENJEU RISQUE ROUTIER PROFESSIONNEL

1. Mobiliser les branches professionnelles sur le risque routier professionnel

Modalité(s) d'action(s) : communication/sensibilisation

Public(s) visé(s) : organisations professionnelles des secteurs de la santé, du nettoyage, du travail à domicile, du travail temporaire, du BTP et secteur agricole (jardins et espaces verts)

Actions concrètes à décliner dans le cadre du PDASR :

- réalisation d'une plaquette/support de communication à destination des entreprises pour sensibiliser les employeurs au risque routier professionnel ;
- campagne de communication sur les réseaux sociaux et la presse quotidienne régionale pour présenter le dispositif « 7 engagements pour une route plus sûre ». (campagne qui devra être relayée par les organisations professionnelles) ;
- communication systématique sur les réseaux sociaux dès lors qu'une entreprise organise une journée de prévention et/ou lorsqu'elle signe la charte ;
- intervention lors des réunions des organisations professionnelles pour sensibiliser au risque routier professionnel.

2. Vers une meilleure prise en compte du risque routier dans l'évaluation des risques de l'entreprise

Modalité(s) d'action(s) : communication/sensibilisation

Public(s) visé(s) : chaîne organisationnelle de l'entreprise

Actions concrètes à décliner dans le cadre du PDASR :

- action de sensibilisation des dirigeants et managers au risque routier professionnel ;
- action de sensibilisation à destination des assistants de prévention des entreprises ;
- création d'un groupe de réflexion autour du développement des aides à la conduite dans le cadre du risque routier professionnel et de la passivité du conducteur (aides à la conduite, facteur d'hypovigilance?).

3. Impulser la création d'un club entreprises sécurité routière

Modalité(s) d'action(s) : communication/sensibilisation

Public(s) visé(s) : entreprises vauclusiennes

Actions concrètes à décliner dans le cadre du PDASR :

- Campagne de communication sur les avantages du club entreprises sécurité routière ;
- Impulser la création d'un club entreprises dans le Vaucluse en s'appuyant sur les entreprises signataires de la charte « 7 engagements pour une route plus sûre ».

4. Sensibiliser les dirigeants et les salariés de demain

Modalité(s) d'action(s) : communication/sensibilisation/prévention

Public(s) visé(s) : apprenti des CFA de Vaucluse

Actions concrètes à décliner dans le cadre du PDASR :

- Travailler à l'intégration de la dimension sécurité routière dans le programme des journées prévention prévues pour les apprentis des CFA ;
- Organiser des journées sécurité routière sous forme d'ateliers dans les différents CFA de Vaucluse.

5. Sensibilisation du secteur agricole au risque routier professionnel

Modalité(s) d'action(s) : communication/sensibilisation/prévention

Public(s) visé(s) : cotisants MSA et usagers de la route

Actions concrètes à décliner dans le cadre du PDASR :

- action de sensibilisation à destination des agents de la MSA ;
- action de sensibilisation à destination des salariés de la filière vinicole ;
- action de sensibilisation des usagers de la route à la circulation de tracteurs pendant la période des vendanges ;
- sensibilisation des employeurs MSA à la signature de la charte des 7 engagements pour une route plus sûre.

6. Améliorer le balisage des chantiers et la connaissance de cette signalisation spécifique

Modalité(s) d'action(s) : communication/sensibilisation/prévention

Public(s) visé(s) : entreprises BTP, entreprises de jardinage et d'espaces verts, collectivités territoriales et usagers de la route

Actions concrètes à décliner dans le cadre du PDASR :

- Action de sensibilisation des dirigeants et salariés du BTP, des entreprises de jardinage et d'espaces verts et des collectivités territoriales à la réglementation des balisages de chantier ;
- Actions de communications sur les panneaux spécifiques au balisage des chantiers pour favoriser une connaissance « grand public » de ces panneaux.

6. Développer la culture de la prévention chez les entreprises de restauration utilisant les services de livreurs à domicile et sensibiliser les livreurs

Modalité(s) d'action(s) : communication/sensibilisation/prévention/sanction

Public(s) visé(s) : entreprises de restauration utilisant les services de livreurs, livreurs à 2 RM ou utilisant des modes doux (EDPM et vélo)

Actions concrètes à décliner dans le cadre du PDASR et qui pourraient être menées les unes après les autres :

- Action de sensibilisation des entreprises de restauration utilisant les services de livreur (donneur d'ordre) avec diffusion de tracts rappelant leurs obligations ;
- Action(s) de prévention auprès des livreurs avec remise d'équipements pour améliorer leur visibilité ;
- Action alternative aux poursuites (à prévoir plusieurs jours après les actions de sensibilisation des donneurs d'ordre et l'action préventive auprès de livreurs) – Alternative à proposer plusieurs jours après le contrôle.

En marge des quatre enjeux retenus dans le cadre du DGO et de ce qui en relève réellement, plusieurs problématiques transversales sont apparues et ont été évoquées dans le cadre des groupes de travail.

1. Déceler les incohérences en matière de signalisation verticale/ horizontale et d'aménagements routiers pour prévenir les accidents et faciliter le partage de voirie

Public(s) visé(s) : gestionnaires de voiries/usagers de la route

Modalité(s) d'action(s) : prévention/communication/sensibilisation

Actions concrètes à décliner dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité routière (PDASR) :

- sensibilisation des gestionnaires de voiries à la réglementation routière (notamment les petites communes) ;
- créer et faire vivre un réseau d'élus communaux référents sécurité routière ;
- réfléchir à la mise en place de réunions accidents pour chaque accident mortel et communiquer aux gestionnaires de voiries un avis sécurité routière ;
- réflexion à engager s'agissant la mise en place d'une application dédiée pour permettre aux usagers de la route de signaler des points dangereux ;
- communiquer auprès des usagers sur la possibilité qu'ils ont de saisir directement la DDT sur les problématiques d'aménagements routiers ;
- former les techniciens des gestionnaires de voiries à la sécurité routière ;
- sensibiliser les communes à la nécessité de prendre en compte la diminution de l'éclairage public dans les aménagements routiers de la commune ;
- sensibiliser les élus des communes à l'existence d'application permettant de faire l'interface entre les usagers de la route et les communes dans le signalement d'aménagements routiers problématiques ;
- sensibiliser les gestionnaires de voiries à la nécessité d'une signalisation compréhensible par l'ensemble des usagers de la route.

2. Permettre une meilleure connaissance des actions sécurités routières réalisées dans le département

Public(s) visé(s) : partenaires de la sécurité routière

Modalité(s) d'action(s) : communication

Actions concrètes à décliner dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité routière (PDASR) :

- création d'un agenda partagé des actions de sécurité routière
- partage des supports de communication en lien avec la sécurité routière

5. Mise en œuvre et suivi du DGO pour 2023-2027

L'application de ce document général d'orientations va se traduire par la mise en œuvre des orientations retenues et la déclinaison de ces dernières sous forme d'actions dans le cadre du plan annuel d'actions de sécurité routière (PDSAR).

Les orientations volontairement ambitieuses de ce DGO pour les Vaucluse seront mises en œuvre dès 2023 pour certaines et à moyen terme pour d'autres. Le PDASR mettra en avant les actions qui seront entreprises annuellement et pourra, au besoin, ajuster certains enjeux lorsque cela sera nécessaire.

Une réunion de l'ensemble des partenaires aura lieu chaque année, dans le courant du premier trimestre, pour faire le point sur le suivi de l'accidentalité départementale et la mise en œuvre du DGO.

ANNEXES

COMPOSITION DES GROUPES DE TRAVAIL

DEUX-ROUES MOTORISES (2RM)

NOM Prénom	fonction/qualité
Jean-Pierre AYASSA	Chargé de missions 2 RM/Cmdt EDSR 84
Julien KNORR (Yul)	Président Lag spirit MC City of Popes
Ludovic LE GUEHENNEC (Bud)	Lag Spirit MC City of Popes
Jean-François PEQUET (nou- nours)	Lag Spirit MC City of Popes
Mano	Lag Spirit MC City of Popes
Patrick CRISCUOLO	IDSR
Kaci DIHA	Principal de collège - éducation nationale
André GINET	coordination FFMC 84
Nicolas BERCHEBRU	FFMC 84
Paul HAYOUN	IDSR 84
Xavier LE GALL	Vigie route plus sûre
Christine MANDEREAU	IDSR
Pascal DALHEM	chef bureau sécurité routière CD 84
Dominique ABATE	CD 84
Mickael FERRI	Ville d'Avignon
Elsa LAMAISON	Préfecture – Chef pôle sécurité routière
Valérie MARIOTTI	Préfecture, pôle sécurité routière
Régine ROUBAUD	Préfecture – pôle sécurité routière
Jean-Bernard OUDIN	EDSR 84
Francis CERVELLIN	FFMC 84
Pascal TRICOIRE	DDSP 84
Eric LEGAY	DDSP 84
Thierry CLOTA	Membre CCI Vaucluse

**CONDUITE(S) A RISQUE : alcool, stupéfiants, vitesse,
non-respect des priorités, distracteurs (usage du téléphone principalement)**

NOM Prénom	fonction/qualité
Patrick CRISCUOLO	IDSR
Joel PEREZ	directeur mission locale Lubéron
Francis CERVELLIN	FFMC 84
Christophe BELLOT	IDSR
Elsa LAMAISON	Préfecture, chef du pôle sécurité routière
Mickael FERRI	Ville d'Avignon
Jean-Pierre AYASSA	chargé de mission 2 RM / Cmdt EDSR 84
Xavier Le GALL	Vigie route plus sûre
Irène SCHMITT	IDSR
Valérie MARIOTTI	Préfecture/ PSR
Régine ROUBAUD	Préfecture/ PSR
Jean-Bernard OUDIN	EDSR 84
Pascal TRICOIRE	DDSP 84
Eric LE GAY	DDSP 84

NOUVEAUX MODES DE MOBILITE DITE DOUCE

NOM Prénom	fonction/qualité
Hélène VEYRON	Directrice régionale asso. Prévention routière
Jean-Luc BONNIER	Administrateur roulons à vélo
Patrick CRISCUOLO	IDSR
CERVELLIN Francis	FFMC 84
Kaci DIHA	Principal de collège éducation nationale
Patrick VINCENT	CPAM
Paul HAYOUN	IDSR 84 –
Xavier LE GALL	Vigie route plus sûre
Dominique MALLERON	Fédération Maïf
Olivier MARQUET	Ville d'Avignon
Marco Poletto	DSDEN
Christophe BELLOT	IDSR
Régine ROUBAUD	préfecture/ PSR/ODSR
Valérie MARIOTTI	Préfecture / PSR
Elsa LAMAISON	Chef pôle sécurité routière
MOUNIER Jacques	Association Roulons à vélo
Dominique ABATE	Conseil départemental
Pascal DAHLEM	Conseil départemental
Robin ALLORY	Animateur régional – Génération vélo
Mathieu BALTHAZARD	SDEJ en charge du SRAV
Marylise LOIGET	Roulons à vélo
Elena MOLINA	Roulons à vélo

RISQUE ROUTIER PROFESSIONNEL

NOM Prénom	fonction/qualité
Hélène VEYRON	Directrice régionale asso. Prévention routière
Patrick CRISCUOLO	IDSR
Francis CERVELLIN	FFMC 84
Marcel STAGNARO	Président FNA PACA
Françoise LESAUVAGE	Directrice Adjointe du Travail - Responsable d'Unité de Contrôle
Antoine RUIZ	IDSR
Xavier LE GALL	Vigie route plus sûre
Olivier AUDOLY	CPAM Carsat
Olivier MARQUET	Ville d'Avignon
Thierry CLOTA	Membre CCI Vaucluse
Valérie MARIOTTI	Préfecture de Vaucluse – PSR- Animatrice SR
Régine ROUBAUD	Préfecture de Vaucluse – PSR – ODSR
Elsa LAMAISON	Préfecture de Vaucluse – chef PSR
Lt Gaelle GIACOMONI	SDIS 84

PLANNING DES REUNIONS

GROUPES DE TRAVAIL	dates des groupes de travail	
Deux-roues motorisés	Vendredi 2 décembre de 14h00 à 16h00	Vendredi 13 janvier de 14h00 à 16h00
Conduite à risque	Vendredi 9 décembre de 14h00 à 16h 00	Mardi 24 janvier de 10h00 à 12h00
Nouveaux modes de mobilité dite douce	Jeudi 15 décembre de 10h00 à 12h00	Lundi 27 février de 10h00 à 12h00
Risque routier professionnel	Mardi 10 janvier de 10h00 à 12h00	Jeudi 2 février de 14h00 à 16h00